

Compte rendu de la séance du vendredi 03 septembre 2021

Secrétaire(s) de la séance: Jacques ROQUES

Présents: ROQUES Jacques, CASAL Anne Luce, VIDAL François, EMILE Jacques, BONNEFOY Serge, MAESTRIPIERI Romain, QUIDOT Emilie, DEDIEU François, SAYAVONG Sayaphoum, OSMOND Geneviève.

Ordre du jour:

1. Approbation du compte rendu du 17 juin 2021.
2. Délibération relative à la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école
 - de Caumont pour l'année scolaire 2020/2021
 - de Lorp 2020/2021.
3. Délibération relative à la participation de la commune aux frais de cantine
 - école Caumont,
 - école de Lorp.
 - écoles de Saint Girons
4. Délibération concernant des travaux d'électricité "Esthétique BT entrée est" à réaliser par le SDE09.
5. Rénovation de l'éclairage public: remplacement des ampoules en place par des ampoules LED.
6. Information sur l'avancée du projet d'aménagement du Pradas
7. Enquête déchets réalisée par SICTOM
8. Election d'un nouvel adjoint.
9. Point sur l'organisation de la séance de ciné-débat du 4/09.
9. Questions diverses

Délibérations du conseil:

Point 8: Election d'un troisième adjoint (DE 2021 032)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17, et L2122-7

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-8

Considérant la démission de Madame Charles de sa place de première adjointe et du Conseil Municipal, en date du 16 Juillet 2021, acceptée par les services de la Préfecture le 28 juillet 2021,

Considérant que l'élection d'un seul adjoint peut se faire sans élection complémentaire préalable,

Considérant qu'il a été décidé par la conseil de conserver trois adjoints,

Considérant que le nouvel adjoint n'occupera pas la place de l'adjoint démissionnaire, que le Maire et ses adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, il est procédé à un deuxième tour de scrutin, et si nécessaire, à un troisième tour à la majorité relative,

Il est procédé à l'élection d'un nouvel adjoint qui prendra place au dernier rang du tableau des adjoints et chacun des anciens adjoints remontera d'un cran dans l'ordre du tableau.

Election de l' Adjoint :

Après appel à candidature, un seul candidat se propose : Monsieur VIDAL François.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10

Monsieur VIDAL François a obtenu 10 voix, il est élu la majorité absolue est proclamé troisième Adjoint et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Point 2 :Frais de fonctionnement Ecole de CAUMONT 2019-2020 et 2020-2021 (DE 2021 029)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que pour l'année 2019-2020 et 2020-2021, un enfant de la commune de Cazavet est scolarisé à l'école de CAUMONT sur l'année scolaire complète et qu'il y a lieu de participer aux frais de fonctionnement de cette école.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré :

- Décide le versement d'une somme forfaitaire de **900 €** par enfant et par an effectuant l'année scolaire complète **2019-2020 et 2020-2021**, à l'école de CAUMONT (ou 90€/mois pendant 10 mois x nbre enfants),
- Fixe à **900€** la participation aux frais de fonctionnement de l'école de Caumont, par année scolaire,
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention à intervenir entre les Communes de Cazavet et de Caumont,
- Sachant que le nombre d'enfants peut varier en cours d'année, autorise Madame le Maire à signer un nouvel avenant à la convention entre les Communes, avenant qui suffira à modifier le coût total annuel. Cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2021.

Point 2 :Participation frais fonctionnement école de Lorp 2020-2021 (DE 2021 030)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que pour l'année 2020-2021, **TROIS** enfants de la commune de Cazavet sont scolarisés à l'école de LORP SENTARAILLE et qu'il y a lieu de participer aux frais de fonctionnement de cette école.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré :

- Décide le versement d'une somme forfaitaire de **1027€** par enfant et par an effectuant l'année scolaire complète **2020-2021**, à l'école de LORP SENTARAILLE,
- Fixe à **3081.96€** la participation aux frais de fonctionnement de l'école de LORP SENTARAILLE relative à 3 enfants scolarisés, pour l'année scolaire 2020-2021,
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention à intervenir entre les Communes de Cazavet et de LORP SENTARAILLE,
- Sachant que le nombre d'enfants peut varier en cours d'année, autorise Madame le Maire à signer un nouvel avenant à la convention entre les Communes, avenant qui suffira à modifier le coût total annuel. Cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2021.

Point 10: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 SUITE (DE 2021 033)

Le Conseil Municipal, lors du vote du budget primitif 2021, a voté une enveloppe de 5 000€ au titre des subventions aux associations.

Une enveloppe de 2000€ a été utilisée pour les associations du village, nous avons reçu trois demandes de subventions supplémentaires :

- Les amis de l'Estélas, association qui a pour but de développer la vie sociale de l'EHPAD "La résidence Estélas" à Prat-Bonrepoux, au travers d'activités, de manifestations sociales culturelles, d'animations, d'activités de détente et de loisirs pour le bien-être des résidents. Cette association demande une subvention de **500€** qui prendra en charge l'organisation d'une manifestation.
- Demande de dons exceptionnel faite par l'association " Le Vallon". C' est une maison d'accueil pour les familles de personnes hospitalisées et un hôtel hospitalier pour les personnes en traitement en hôpital de jour, situé dans l'enceinte de l'hôpital Toulouse RANGUEIL. Cette association signale que les contraintes sanitaires liées aux mesures COVID, impactent gravement l'équilibre économique et l'avenir de cette association. Un don exceptionnel de 500€ est proposée.

- Les amis des chiens courants du Bas-Salat : demande non retenue car ne répond pas à un intérêt public local et ne représente pas "un caractère bénéfique pour les habitants de la commune".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, d'octroyer à l'unanimité les subventions suivantes :

LES AMIS DE L'ESTELAS"	500.00€
POUR : 10 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0	
ASSOCIATION "LE VALLON"	500.00€
POUR : 10 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0	
TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUEES 2021 :	3000.00€

Point 4 : Travaux sur réseau public d'électricité (DE 2021 031)

Objet: Travaux sur le réseau public d'électricité

Madame la maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'électricité "**Esthétique BT- Entrée Est du village sP1 Bourg**" doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **3900 €**.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Demande au SDE09 la réalisation des travaux d'électricité:

"Esthétique BT- Entrée Est du village sP1 Bourg"

- Accepte la proposition de financement du SDE09 sur un programme d'électrification rurale.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Ont signé tous les membres présents.

La maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le 03/09/2021.

Vote: Pour 10, Abstention: 0, Contre: 0

Point 3 :. Délibération relative à la participation de la commune aux frais de cantine

Ce point n'est pas abordé, les communes concernées n'ayant pas envoyé les demandes de participation pour l'année.

5. Rénovation de l'éclairage public: remplacement des ampoules en place par des ampoules LED.

Le remplacement des ampoules par des LED est à l'étude. Ces dispositifs permettraient de réaliser des économies et de réduire notre empreinte carbone. Elle concernerait particulièrement l'éclairage public du village car les dispositifs équipés de néon sont très peu énergivores. Un débat s'installe et un complément d'information sera demandé au SDE09 afin de décider ce qu'il est judicieux de faire.

6. Information sur l'avancée du projet d'aménagement du Pradas.

La prochaine réunion du comité local aura lieu le vendredi 10/09 à 18h, les conseillers sont invités à y participer. Les documents permettant la réflexion de chacun ont été envoyés à chaque conseiller. Un rappel des axes principaux à débattre : abattage des peupliers et leur remplacement, toilettes publiques ou non, si oui, quel emplacement, aménagement du site et du pourtour de la halle...

7. Enquête déchets réalisée par SICTOM

Ce point est reporté à un prochain conseil afin de prendre le temps d'un débat.

9. Point sur l'organisation de la séance de ciné-débat du 4/09.

Mise en place des chaises : samedi matin 10h, rangement le soir même après spectacle

Contrôle pass: Serge, Jacques R et Geneviève

10. Questions diverses

Demandes de subventions. Accord pour les amis de l'Estellas et l'association "Le Vallon" pour 500€.

Chantiers en cours: Jacques Roques est en relation avec l'entreprise Sentenac, susceptible de réaliser la défense incendie, phase 1. Les devis définitifs sont encore attendus. La réalisation du "Chemin du relais" est suspendue en attente signature d'une famille.

Travaux cuisine : le comité des fêtes doit donner depuis plusieurs mois des indications sur l'installation des éléments de cuisine, afin de faire réaliser des devis. Cela sera impérativement fait après la fête locale, responsables François Vidal et Romain Maestriperi. Une journée doit aussi être consacrée à la mise en état du piano et des éléments de cuisine, en octobre.